

# COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

\*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
31**

**Nombre de votants :  
31**

**Date de convocation :  
14 septembre 2018**

**Date d'affichage :  
27 septembre 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le 20 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

### PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

### ABSENTS :

**M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Jacques LAMY*

**Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale**  
*absente*

**Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX*

**Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11*

**M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal**  
*absent*

**M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

**Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Vincent PERGET**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20180920-DELIB180925-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2018  
Date de réception préfecture : 24/09/2018

**RIOM**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

**QUESTION N° 25**

**OBJET : Rentrée scolaire 2018/2019 : information**

**RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY**

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 5 septembre 2018.**

**I- EFFECTIFS SCOLAIRES 2018-2019**

Pour cette rentrée 2018-2019, 1445 élèves\* ont fait leur rentrée dans les 4 groupes scolaires contre 1450 à la rentrée 2017. Les effectifs peuvent encore évoluer.

Présentation de l'évolution sur 3 années :

	Nombre de classes à la rentrée 2018	2018/2019	2017/2018	2016/2017
Ecole M. Genest Maternelle	5	129	132	128
Ecole M. Genest Élémentaire	10	260	253	224
Ecole P. Brossolette Maternelle	5	136	147	146
Ecole P. Brossolette Élémentaire	10	277	264	254
Ecole J. Rostand Maternelle	4	103	122	111
Ecole J. Rostand Élémentaire <sup>(1)</sup>	10	222	213	205
Ecole R. Cassin Maternelle	4	116	121	99
Ecole R. Cassin Élémentaire <sup>(2)</sup>	9	202	198	190
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>1445</b>	<b>1450</b>	<b>1357</b>
Ecole privée	-			487 (dont 29 TPS et 11 ULIS)

\* Effectifs au 11/09/2018 – sous réserve des évolutions possibles

\*\* Ces effectifs comprennent les TPS

<sup>(1)</sup> dont 2 ULIS Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

<sup>(2)</sup> dont 1 ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Une ouverture de classe est actée au 7/09/2018 à l'école René Cassin élémentaire.

Une nouvelle directrice est nommée sur l'école Pierre BROSSOLETTE maternelle : Mme CASSIERE-POMMADE.

Suite à une concertation menée avec la communauté éducative (enseignants-familles-agents communaux), il a été décidé de maintenir la semaine scolaire sur 4.5 jours ainsi que les horaires qui semblent donner satisfaction depuis 3 années :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h45 à 16h00

# COMMUNE DE RIOM

Une récréation de 10 minutes, avant la classe, de 8h20 à 8h30 et de 13h35 à 13h45 est prise en charge par l'Education Nationale.

Les Temps d'activité Périscolaires sont maintenus, dans les mêmes conditions qu'en 2017/2018, toujours dans le cadre du PEDT 2016-2019 que la collectivité a signé avec ses partenaires institutionnels, Etat (Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et CAF).

## **Pour rappel, la collectivité met en œuvre des moyens importants dans les écoles de la ville :**

- Budget de fonctionnement des écoles (fournitures scolaires, mobilier, entretien des écoles, ATSEM)
- Interventions sur le temps scolaire en musique, arts plastiques et sport.
- Ecole numérique (tableaux numériques interactifs, classes mobiles, vidéoprojecteurs...)
- Maintenance et entretien des bâtiments scolaires (petits et gros travaux, réfection des cours, chaufferies...) assurés en majorité par les services techniques de la ville

## **II- ACCUEILS DE LOISIRS ET RESTAURATION**

Les actions du service animation sur les temps périscolaires sont menées dans l'objectif de garantir la qualité d'accueil de l'enfant, le respect de ses rythmes, son accès à l'autonomie et aussi de favoriser la réussite éducative.

### **Les effectifs du service animation**

Plus de 70 animateurs (dont 27 animateurs titulaires ou stagiaires) assurent les différents temps d'accueil de loisirs proposés aux enfants : accueils les jours d'école, le matin, le midi et le soir et accueils des mercredis et vacances scolaires.

Tous les temps proposés aux familles sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et s'inscrivent dans le cadre du P.E.DT. (Projet Educatif de Territoire) 2016-2019.

### **1/- Les accueils de loisirs périscolaires**

Plus qu'un mode de garde, l'accueil périscolaire est un lien important entre la famille et l'école.

- Accueil du matin : (6h45/7h15 – 8h20)

Les horaires restent inchangés avec le maintien de l'ouverture à 6h45 à Maurice Genest et 7h15 dans les autres groupes scolaires.

- Accueil du midi : (11h30-13h35)

L'accueil du midi se décompose en deux temps :

- deux services de restauration de 11h30 à 12h30 et de 12h30 à 13h25
- un temps d'animations alternant récréations et activités ludo-éducatives mises en place dans le cadre du projet pédagogique.

- Accueil du soir :

Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h30. Sur ces temps sont proposés des temps de récréation, un temps consacré au goûter, des études surveillées pour les élémentaires et des ateliers variés.

# COMMUNE DE RIOM

Les TAP, appelés à la ville de Riom « Ateliers découverte », sont proposés, aux enfants d'élémentaires, un soir par semaine de 16h30 à 17h45 avec des thématiques telles que : initiation théâtre, sports, chant-chorale, activités manuelles, graff... Les propositions sont susceptibles d'évoluer en cours d'année. La fréquentation moyenne constatée sur l'année scolaire 2017-2018 est de 23 %.

## 2/- La restauration

La cuisine centrale, située rue Pierre et Marie Curie, est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'équipe de cuisine et le fonctionnement restent identiques. La production des repas privilégie le bio, le fait maison et l'approvisionnement local. Les menus sont établis chaque semaine par la gestionnaire-diététicienne.

Chaque jour, environ 1.450 repas sont confectionnés et desservent les communes de Riom, Enval et Ménérol. La cuisine centrale dessert aussi les accueils de loisirs des vacances de la ville de Riom.

A la rentrée 2018, il est à noter une fréquentation moyenne de 75 % (80%-77% en fin d'année scolaire) en restauration élémentaire et 72 % en maternelle (74 %-69% en fin d'année).

A noter, cet été, trois satellites de restauration ont été rénovés et remis aux normes. De même, un self participatif a été mis en place, à titre expérimental, à Pierre Brossolette élémentaire dans les objectifs de gérer au mieux les effectifs de l'école, lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire le bruit en restauration et favoriser l'autonomie des enfants.

## 3/- L'accueil de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires)

L'accueil de loisirs offre un espace d'expression, de découverte et d'échange adapté au rythme des enfants.

L'ALSH fonctionne durant les vacances à la journée (site de Loubeyrat) et les mercredis de 11h30 à 18h30 (groupe scolaire René Cassin élémentaire et maternel). La capacité d'accueil de l'accueil de loisirs est de 140 enfants durant les mercredis et petites vacances (84 enfants de plus de 6 ans et 56 enfants de moins de 6 ans) et 180 durant les vacances d'été.

< <> <> <> <> <> >

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE**

**RIOM, le 20 septembre 2018**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20180920-DELIB180925-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2018  
Date de réception préfecture : 24/09/2018

**RIOM**